



Séjours été 2024



La ville a, encore cette année, eu à cœur de proposer des séjours dépayésants, chacun pourra selon ses envies se divertir et profiter pleinement de ces vacances, vivre une expérience épanouissante dans un cadre collectif et structurant. Je souhaite à tous nos jeunes colons de fabriquer plein de chouettes souvenirs occasion.

Bonnes Vacances



ants où
nces pour
ant.
nirs à cette
,
ces à tous !



Dimitri Mendy
Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse





Lieu : Plerin

Organisme : UCPA Tootazimut

Durée : 7 jours

Dates : Du 8 au 14 juillet

Hébergement : Centre de vacances

Âge : 6 - 15 ans

MER ET SPORTS - Petite Vague

PLERIN (Côtes d'Armor)

Séjour n°1 : 6 – 15 ans

(Enfants nés entre 2009 et 2018)

Du 8 au 14 juillet

À 5 km de Saint Briec, Plérin offre un cadre exceptionnel pour les séjours de vacances.

Ses plages et ses paysages offrent une grande tranquillité et un site idéal pour les activités nautiques et la découverte du milieu marin.

Le centre d'hébergement est implanté sur un terrain de 5 hectares proposant de vastes espaces extérieurs, et est composé de chambres de 3 à 5 lits dont la plupart ont vue sur la mer et sont équipées de sanitaires complets.

Au programme : Voile, kayak, stand up paddle, baignades en mer, pêche à pied, randonnées pédestres, mini stage «éco-responsable», une journée à Saint-Malo et visite du vaisseau «l'Etoile du Roy».

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations
- Attestation de réussite au test d'aisance aquatique

MER ET SPORTS - Cap à l'ouest FOURAS (Charente-Maritime)

Séjour n°2 : 6 – 15 ans
(Enfants nés entre 2009 et 2018)

Du 23 au 29 juillet

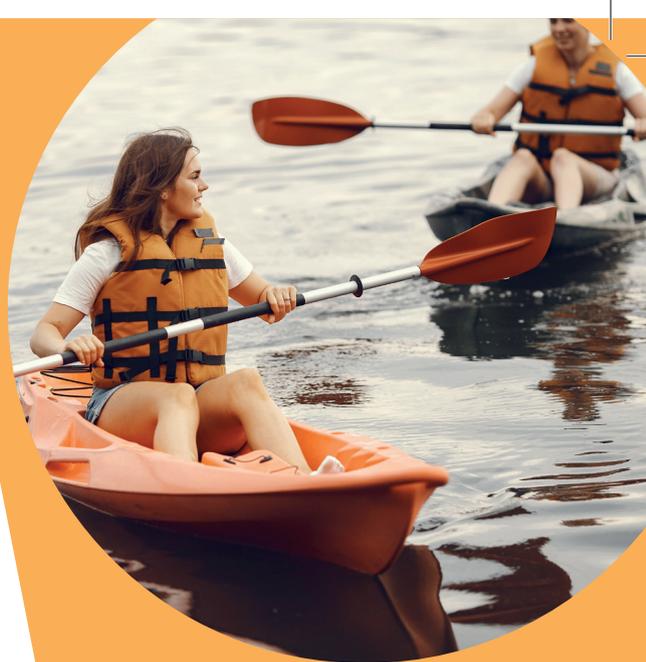
Faisant face à l'archipel charentais, Fouras dispose d'une situation géographique quasi centrale sur le littoral de la Charente-Maritime. La ville s'étend sur une presqu'île lui conférant dès ses origines les bases d'un site stratégique, puis, au XIXe siècle, d'un site balnéaire attractif.

Le centre est idéalement situé à 200 mètres de la plage, permettant un accès rapide aux différentes activités nautiques. Il dispose de chambres confortables de 4 lits (simples ou superposés). Il propose de nombreuses salles d'activités spacieuses pour la mise en place d'activités en tout genre.

Au programme : Voile, kayak, baignades en mer, pêche à pied, randonnées pédestres, course d'orientation, une croisière en bateau d'une heure autour du Fort Boyard.

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations
- Attestation de réussite au test d'aisance aquatique



Lieu : Fouras
Organisme : UCPA Tootazimut
Durée : 7 jours
Dates : Du 23 au 29 juillet
Hébergement : Centre de vacances
Âge : 6 - 15 ans



Lieu : Saint-Maurice sur Moselle
(Vosges)

Organisme : EVASION 78

Durée : 7 jours

Dates : Du 21 au 28 juillet

Hébergement : Centre de
vacances

Âge : 6 - 15 ans

MONTAGNE ET SPORTS - Sensations Vosges

SAINT MAURICE SUR MOSELLE
(Vosges)

Séjour n°3 : 6 – 15 ans
(Enfants nés entre 2009 et 2018)

Du 21 au 28 juillet

Le centre La Jumenterie se situe sur la commune de Saint-Maurice-sur-Moselle, à 39 km au nord de Belfort, au sommet du Ballon d'Alsace, grand site classé du Parc Naturel des Ballons des Vosges. Perché à 1072m d'altitude, le centre offre un panorama exceptionnel sur le massif des Vosges et sa nature préservée.

Au programme : Initiation à l'escalade, tyrolienne, randonnée vertige, randonnée pédestre, luge d'été, atelier fabrication de fromage, course d'orientation, chasse au trésor, activité nautique.

À prévoir :

- Photocopie de l'attestation de la Carte Vitale
- Photocopie de la Carte d'Identité de l'enfant
- Photocopie des vaccinations
- Attestation de réussite au test d'aisance aquatique

Modalités

Les séjours « Été » sont réservés aux enfants aubergenvillois, nés entre 2009 et 2018*.

Comment s'inscrire ?

Pour que votre enfant parte en séjour, merci de compléter la **fiche de pré-inscription** insérée dans cette plaquette ou mise à disposition sur le site de la ville. La transmettre au service Enfance Scolaire, le **10 mai 2024 au plus tard**, accompagnée d'un chèque de 60 € ou bon VACAF.

Y joindre vos justificatifs de ressources pour le calcul de votre facture suivant votre quotient familial (dernier avis d'imposition, 3 derniers bulletins de salaire ou de Pôle Emploi ou votre numéro d'allocataire de la CAF).

Déroulement de l'inscription

Les demandes de préinscriptions seront enregistrées. Les enfants n'étant jamais partis en séjour été organisé par la ville seront prioritaires.

Les familles dont la demande sera refusée seront contactées par téléphone au **plus tard le 28 mai 2024**.

Un courrier d'acceptation et votre facture **vous**

seront envoyés au plus tard le 7 juin 2024. Le chèque d'acompte ou le bon VACAF viendra en déduction de la facture.

Dans le cas contraire, un courrier de refus vous sera transmis, avec restitution du chèque.

Pièces à fournir

Le dossier sanitaire reçu devra être complété et remis au service Enfance Scolaire impérativement **3 semaines avant le départ**, accompagné de toutes les pièces demandées.

Si votre dossier est incomplet ou rendu hors délai, votre inscription sera annulée et le séjour pourra être attribué à un autre enfant sur liste d'attente.

Désistement après inscription

Tout désistement doit faire l'objet d'un courrier des parents.

Sauf circonstances exceptionnelles, en cas de désistement moins de 30 jours avant le départ, l'acompte de 60 € ne sera pas remboursé.

* Les enfants doivent avoir 6 ans révolus au moment du départ en séjour.

De plus, la famille devra s'acquitter du montant facturé à la ville par l'organisme (sorties prévues...). Toutes inscriptions à un séjour, suivies d'un désistement, seront considérées comme séjour effectué pour les demandes formulées les années suivantes.

Précautions indispensables

Le vol n'étant pas compris dans les assurances, merci de prendre les précautions suivantes : pas d'objets de valeur, de vêtements de marque, téléphone portable, appareil photo numérique.

En aucun cas, la ville ou l'organisme ne pourraient être tenus pour responsable des pertes, dégradations ou vols intervenus au cours du séjour et aucun remboursement ne sera effectué.

La mairie se réserve le droit de modifier la destination des séjours en cas de force majeure, voire de les annuler, faute de participants.

La mairie se réserve le droit d'annuler des séjours si le contexte sanitaire lié à la pandémie de Covid-19 l'y contraint.

Tranches de quotient familial		Séjour 1	Séjour 2	Séjour 3
1	0 à 4 843€	96,18€	96,18€	109,92€
2	4 844 à 7 605€	111,09€	111,09€	126,96€
3	7 606 à 10 370€	131,74€	131,74€	150,56€
4	10 371 à 13 143€	152,81€	152,81€	174,64€
5	13 144 à 15 917€	178,64€	178,64€	204,16€
6	> 15 917€ ou sans définition de quotient	206,5€	206,5€	236€

QUOTIENT = REVENU NET ASSIMILE IMPOSABLE 2022 (avis d'imposition 2023) / NOMBRE DE PARTS

Règlement relatif aux séjours « Été »

Bien que les séjours sélectionnés laissent une certaine part de liberté aux enfants et aux adolescents, ceux-ci sont **soumis aux règles de vie en communauté. Les horaires, les consignes et mesures de sécurité ainsi que les animateurs doivent être strictement respectés.**

- **selon le contexte sanitaire en vigueur au moment du séjour, le participant s'engage à respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie de Covid-19, notamment les gestes barrières et le port du masque. Un nombre suffisant de masques devra être fourni par la famille pour la totalité du séjour.**

- Le participant s'engage à respecter les règles générales fixées par l'équipe d'encadrement : horaires du réveil et du coucher, horaires et rythme des activités, règles de vie appliquées en collectivité.

- Il s'engage à participer aux activités proposées dans le bon respect de relations cordiales et conviviales, sont exclus toute attitude violente, tout langage insolent, vulgaire ou grossier, tant à l'égard des adultes que des autres participants.

- Le vol, le vandalisme, la destruction volontaire de matériel appartenant à l'organisme ou à un tiers sont strictement intolérables. La réparation des dommages sera due par les parents, aucune assurance n'acceptant de couvrir ces risques. Au cas où la victime porterait plainte auprès des autorités de police, la municipalité dégage entièrement sa responsabilité et ne pourra se porter ni caution, ni garant.

À l'attention des adolescents :

- L'achat et la consommation de boissons alcoolisées, de tabac ou de drogue, quelle qu'elle soit, sont strictement interdits, à l'intérieur du centre comme à l'extérieur.

Dans le cas où votre enfant ferait preuve d'incivilité ou de désobéissance caractérisée, conduisant l'organisme d'accueil à procéder au rapatriement de celui-ci avant la fin du séjour, les frais de retour (avion ou train) ainsi que le montant intégral du séjour seront à votre charge, sans pouvoir élever aucune contestation.

En outre, votre enfant ne sera plus accueilli pour un séjour organisé par la commune d'Aubergenville.

Fiche de préinscription

À déposer dûment remplie en Mairie avant le 10 mai 2024*
Accompagnée d'un chèque de 60 € ou bon VACAF
Séjours réservés aux enfants de 6 à 15 ans (nés entre 2009 et 2018)**

Nom de l'enfant : Prénom :

Date de naissance : Sexe : masculin féminin

Nom des parents : Téléphone portable :

Adresse : Mail :

SÉJOUR SOUHAITÉ

• **1^{er} choix : Nom du séjour :**

Dates :

• **2nd choix : Nom du séjour :**

Dates :

* Pensez à apporter votre avis d'imposition 2023 (revenus 2022) ou photocopie des 3 derniers bulletins de salaire ou 3 bulletins Pôle Emploi et numéro d'allocataire de la CAF afin que votre facture soit calculée suivant votre quotient familial.

** Les enfants doivent avoir 6 ans révolus au moment du départ en séjour.

Je, soussigné / Nous, soussignés :

Monsieur
(Nom) (Prénom)

Madame
(Nom) (Prénom)

Déclare/déclarons avoir pris connaissance du règlement relatif aux séjours « Été » et en avoir expliqué le contenu à mon / notre enfant.

Date :

Signature du jeune

Signature du (des) parent(s)

Renseignements

Mairie d'Aubergenville
Service Enfance scolaire

1 av. de la Division Leclerc
78 410 Aubergenville

www.aubergenville.fr - enfance.scolaire@aubergenville.fr
Tél. : 01 30 90 45 70